



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

politique des transports

Question orale n° 469

## Texte de la question

M. Michel Hunault attire l'attention de M. le secrétaire d'État aux transports et à la mer sur l'important projet de l'aéroport de Notre-Dame-des-Landes - Loire-Atlantique. Ce projet a donné lieu depuis plusieurs années à une mobilisation des grandes collectivités et des forces économiques. Le conseil général de Loire-Atlantique a acquis la réserve foncière nécessaire à sa réalisation. Les différents gouvernements ont inscrit ce projet à travers les schémas de services et les schémas d'infrastructures lors de plusieurs comités interministériels d'aménagement du territoire (CIAT) qui se sont succédé. La procédure du grand débat public sur l'opportunité de sa réalisation a été organisée du 15 décembre 2002 au 28 mai 2003, et a permis de recueillir les avis et positions de chacun au regard des enjeux considérables en termes d'aménagement du territoire, de développement durable et de dynamique économique d'un tel équipement structurant. Le 15 juillet dernier, le bilan de cette procédure a été rendu public et adressé à l'État. Le Gouvernement a trois mois pour rendre sa décision : le délai expire aujourd'hui ! Il s'agit d'un dossier essentiel pour l'Ouest. Après la création des solidarités entre Bretons et Ligériens, il faut que l'autre grand dossier - celui du TGV Ouest - soit également confirmé et financé ! Les deux dossiers ne font qu'un, comme d'ailleurs le niveau de qualité des dessertes par route et par rail de l'aéroport, et plus particulièrement un nouveau franchissement de la Loire, réclamé avec justesse par les Vendéens et les habitants de l'agglomération nantaise. Quelle suite le Gouvernement entend-il donner à ce projet d'aéroport de Notre-Dame-des-Landes ? Est-il prêt à demander au préfet de région la création d'un comité de pilotage associant les élus et les collectivités concernées, réunis à ce jour dans le syndicat mixte d'étude ? L'aéroport de Notre-Dame-des-Landes et le TGV Ouest seront-ils bien inscrits au programme national des infrastructures et validés dans un prochain comité interministériel d'aménagement du territoire, comme le Premier ministre l'a indiqué le 2 octobre dernier à une forte délégation de l'Ouest ? Les engagements financiers de l'État et l'échéancier seront-ils précisés ? Enfin, le Gouvernement entend-il prendre prochainement une initiative pour que l'aéroport, ses dessertes et le TGV Ouest s'inscrivent dans le programme des grandes infrastructures de l'Union européenne à travers l'initiative européenne de croissance ? L'aéroport, ses dessertes et le TGV Ouest sont indissociables. Ils constituent un seul projet ! Il lui demande de préciser la position de l'État.

## Texte de la réponse

### PROJET D'AÉROPORT DE NOTRE-DAME-DES-LANDES EN LOIRE-ATLANTIQUE

**M. le président.** La parole est à M. Michel Hunault, pour exposer sa question, n° 469, relative au projet d'aéroport de Notre-Dame-des-Landes en Loire-Atlantique.

**M. Michel Hunault.** Monsieur le secrétaire d'Etat aux transports et à la mer, je tiens au préalable à vous remercier, avec le Gouvernement, de la décision publiée au *Journal officiel* de samedi dernier, de poursuivre les études relatives à la création de l'aéroport de Notre-Dame-des-Landes, objet de ma question de ce matin.

Permettez-moi un rapide historique de ce dossier. Depuis maintenant une trentaine d'années, le conseil général de Loire-Atlantique a acquis les réserves foncières dans la perspective de l'implantation de cet aéroport ; l'ensemble des forces économiques, politiques, se sont mobilisées autour du projet de plate-forme aéroportuaire que plusieurs comités interministériels d'aménagement du territoire ont inscrit dans les schémas nationaux des infrastructures.

Sous votre impulsion, monsieur le secrétaire d'Etat, le dossier vient de franchir une étape décisive. Soyez-en remercié. La procédure du grand débat public aura permis à tout un chacun de se faire entendre ; le contenu de votre arrêté va même jusqu'à prendre en compte plusieurs craintes et vous avez recadré le projet en conséquence.

Ma question de ce matin sera double. Vous savez que deux grands projets suscitent une forte mobilisation dans l'Ouest : le nouvel aéroport, mais également le futur TGV Ouest. Nous avons créé un syndicat d'études regroupant autant de Bretons que de Ligériens ; vous comprendrez que nous voulions lire les deux dossiers. Le Gouvernement entend-il inscrire ces deux projets, l'aéroport et le TGV, dans le cadre du schéma national des infrastructures ? Le Premier ministre a reçu dernièrement, en votre présence, une délégation d'élus. Le Gouvernement entend-il également faire en sorte que ces dossiers puissent être inscrits dans le cadre de l'initiative européenne de croissance, afin de pouvoir prétendre à un financement européen ?

Pour la suite, il va nous falloir, semble-t-il, innover. Nous avons souhaité qu'un comité de pilotage soit mis en place, aux côtés du préfet de région, qui associe l'ensemble des partenaires ; pour ce qui touche au financement, il doit être possible de faire appel à une formule public-privé permettant à l'épargne régionale de s'investir dans des projets particulièrement structurants pour la façade atlantique.

Je veux en conclusion vous remercier une fois encore, monsieur le secrétaire d'Etat, pour l'attention que vous avez témoignée à ce dossier, pour la vision également que vous avez des infrastructures dans ce pays. Au moment où l'Europe s'élargit, passant de quinze à vingt-cinq, on mesure, en termes d'aménagement du territoire, de développement durable et d'emploi, ce que représentent ces infrastructures pour nos régions périphériques.

**M. le président.** La parole est à M. le secrétaire d'Etat aux transports et à la mer.

**M. Dominique Bussereau**, secrétaire d'Etat aux transports et à la mer. Monsieur Hunault, c'est très aimable à vous de remercier ainsi le Gouvernement. Mais il faut rappeler que, sans le syndicat mixte que vous présidez et qui a réalisé cet énorme travail, le dossier d'aurait pas atteint un tel état d'avancement.

Il est vrai que, depuis très longtemps, avec l'appui des collectivités, l'Etat, sous la conduite des différents gouvernements, a engagé une réflexion d'ensemble sur le développement des infrastructures de transport aérien et ferroviaire de votre région et de celle, voisine, de Bretagne.

S'agissant d'abord de la desserte aéroportuaire, premier aspect de votre question, et du dossier de Notre-Dame-des-Landes, force est d'admettre que, compte tenu des contraintes techniques et environnementales, l'aéroport de Nantes-Atlantique, en dépit de gros investissements, sera saturé à l'horizon 2010-2015.

Depuis très longtemps, les élus de votre région ont fait preuve d'une grande capacité d'anticipation - ce n'est pas le cas partout - en aménageant ou, tout au moins, en décidant de réserver un site sur la commune de Notre-Dame-des-Landes pour y édifier, le moment venu, un aéroport à vocation locale, régionale, européenne et internationale.

Le débat public organisé par la commission nationale du débat public, sous l'égide de Jean-Bergougnoux, s'est achevé le 28 mai dernier. Les conclusions de ce débat ont prouvé qu'il s'était bien déroulé, que les contributions y ont été de qualité ; elles ont surtout confirmé l'intérêt que portaient toutes les collectivités territoriales à ce projet. Nous en avons parlé ensemble et je vous ai encore reçu, voici quelques jours, avec les élus des Pays de

la Loire et de Bretagne. Sur la base de ces informations et compte tenu de l'avis des élus sur le dossier, Gilles de Robien et moi-même avons, par un arrêté publié samedi au *Journal officiel*, décidé de poursuivre les études relatives au projet de création d'un aéroport pour le Grand Ouest sur le site de Notre-Dame-des-Landes. Cela signifie qu'interviendront ensuite les enquêtes publiques préalables à sa réalisation.

Comme vous l'avez vous-même souhaité, cette démarche sera conduite en étroite collaboration avec les collectivités - il faudra voir, d'ailleurs, comment nous pouvons continuer de les y associer -, ainsi qu'avec toutes les autorités organisatrices de transport concernées, notamment avec la région Pays de la Loire dont vous êtes le vice-président chargé des transports.

Le nouvel aéroport aura vocation à accueillir le trafic commercial de passagers en substitution de l'aérodrome de Nantes-Atlantique, mais également en appui avec la région Bretagne, puisqu'il s'agit d'un projet sur lequel les deux régions se sont entendues.

Naturellement, la création d'un nouvel aéroport pose toujours, on le devine, des problèmes environnementaux. Construire un aéroport dans les années 2000 exige d'être encore plus attentif qu'auparavant aux choix environnementaux. Le positionnement, l'orientation et l'écartement des pistes devront être soigneusement étudiés, ainsi que le rapport de la plate-forme à son environnement.

Devront être également prévues - outre la desserte routière, qui va de soi - des dessertes de transports collectifs. Dès lors en effet que nous nous situons dans une stratégie de développement durable, il serait dommage de construire un aéroport sans lui associer un projet de transports collectifs, en particulier ferroviaires. Il est aussi envisagé de prendre rapidement des dispositions pour permettre aux propriétaires qui le souhaitent de mettre en demeure l'Etat d'acquérir leurs biens immobiliers situés dans le périmètre proche du site. Enfin, comme vous-même l'avez souhaité, nous mettrons naturellement en oeuvre des mesures destinées à limiter préventivement l'urbanisation dans la zone de bruit du futur aéroport.

La desserte aérienne comme la desserte ferroviaire s'inscrivent dans une démarche d'ensemble des élus du Grand Ouest. Vous nous avez souvent parlé, ainsi que le président de Rohan ou le président Rousseau, d'une liaison à grande vitesse ferroviaire à l'ouest du Mans, au moins jusqu'à Laval dans un premier temps, qui permettra d'accélérer la desserte de Rennes, de l'ensemble de la Bretagne, et par ricochet des Pays de la Loire. Les procédures, vous le savez, se déroulent selon un rythme tout à fait correct puisque nous en sommes aux études d'avant-projet sommaire - l'APS, comme disent les technocrates.

Un comité interministériel d'aménagement du territoire se tiendra dans les semaines à venir, qui prendra les grandes décisions en matière d'infrastructures ferroviaires, en particulier pour ce qui touche à leur financement. Le Premier ministre a récemment reçu le président de Rohan et toute une délégation d'élus à l'hôtel Matignon : il leur a confirmé l'intérêt qu'il portait à cette desserte - chacun comprend en effet comment le TGV peut permettre de mieux relier la Bretagne à l'ensemble national. Je ne peux pas vous dire par avance quelles décisions prendra le comité interministériel, mais il est certain que ce dossier qui intéresse à la fois la Bretagne et les Pays de la Loire, est un bon projet et qu'il sera vraisemblablement pris en considération par le Gouvernement. Attendons encore quelques semaines pour avoir un calendrier plus précis des opérations.

## Données clés

**Auteur :** [M. Michel Hunault](#)

**Circonscription :** Loire-Atlantique (6<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question orale

**Numéro de la question :** 469

**Rubrique :** Transports

**Ministère interrogé** : transports et mer  
**Ministère attributaire** : transports et mer

Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 13 octobre 2003, page 7720

**Réponse publiée le** : 15 octobre 2003, page 8474

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 13 octobre 2003